Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-252901996-20261015-D20261015_01-DE

COMITÉ SYNDICAL DU SIDEPAQ

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Convoquée le 9 octobre 2026

Le comité syndical s'est réuni le 15 septembre 2026, à 18 heures, à Briec (Ferme du Lumunoch). La séance a été présidée par monsieur Damien ABOLIVIER, 1er vice-président.

Nombre de délégués en exercice : 32

Mme BARTHELEMY Soazig, M. FEREC Thomas, M. LE MENN Ronan, M. L'HER Ronan, M. LESVENAN David, M. COZIEN Jean-Paul, M. FORMENTIN-MORY Yves, M. COUSIN Denis, M. BOEDEC Paul, M. ABOLIVIER Damien, M. CREQUER Uisant, M. BERNARD Laurent, M. ROCUET Stéphane **Quimper Bretagne Occidentale (QBO)**

M. DEFLOU François-Xavier, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, M. MORVAN Olivier, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine **Presqu'ile Crozon Aulne Maritime**

M. CORNILLOU Jean-Marc, M. DECAUDIN Sébastien, M. JEZEQUEL Ronan, Mme CARO Amélie, M. NEUMANN Patrick, M. PLANTÉ Didier, M. LE BÉCHEC Loïc, M. CARPENTIER Rémi **Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP)**

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BARTHELEMY Soazig a donné pouvoir à Mme BARTHELEMY Soazig **Quimper Bretagne Occidentale (QBO)**
Mme ARNAUD Véronique a donné pouvoir à Mme LASTENNET Christine **Presqu'ile Crozon Aulne Maritime**

ABSENTS EXCUSES :

M. LE GOFF David, M. LECOMPTE Jérôme, M. MESSAGER Raymond **Quimper Bretagne Occidentale (QBO)**

M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine **Presqu'ile Crozon Aulne Maritime**

Secrétaire de séance : Monsieur Uisant CREQUER

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-252901996-20261015-D20261015_01-DE

SIDEPAQ
COMITE SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2026
Rapporteur : M. Damien ABOLIVIER

N° 1

Choix d'une Délégation de Services Publics en vue du renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets du SIDEPAQ

Le marché actuel d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) de Briec de l'Odet arrive à échéance le 31 décembre 2027.

Une nouvelle procédure de passation de marché public en vue du renouvellement du contrat d'exploitation doit être lancée pour la sélectionner le futur exploitant de l'UVED.

***

Le SIDEPAQ a contractualisé avec la société GEVAL (filiale traitement de Veolia) en août 2019, un marché global de performance pour l'exploitation de l'UVED de Briec.

Ce marché de 8 ans, d'un montant de 27.5 M€ HT, comprend l'exploitation du site (traitement des déchets, la production d'électricité et de chaleur) et des travaux de mise aux normes de traitement des oxydes d'azote par voie catalytique des fumées.

Il prendra fin le 31 décembre 2027 et c'est pour préparer son renouvellement que le SIDEPAQ s'est adjoint les compétences d'un groupement réunissant le bureau d'études SETEC (mandataire), le Cabinet Seban & Associés, et Ecko Conseil, en septembre 2025, comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans cette mission.

Cette assistance est décomposée en plusieurs phases :

- Audit technique de l'installation ;
- Audit juridique du contrat en cours ;
- Audit assurancielle ;
- Audit financier ;
- Présentation et analyse des différents modes de gestion possibles.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-252901996-20261015-D20261015_01-DE

À l'issue de ces phases d'études, il s'agit à présent de faire le choix du futur mode de gestion et de lancer la procédure de sélection du futur exploitant de l'UVED.

Le choix du mode de gestion est particulièrement important puisque selon le montage qui sera adopté par le SIDEPAQ, les attendus et l'étendue des prestations demandées au futur exploitant ne seront pas les mêmes ainsi que les responsabilités prises par le SIDEPAQ.

Dans cette perspective, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, un rapport sur le principe de recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'UVED de Briec-de-l'Odet, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, est présenté dans le document joint.

Il ressort des éléments que la délégation de service public apparaît comme le mode de gestion le plus adapté aux caractéristiques de l'UVED et aux objectifs poursuivis par le SIDEPAQ.

Elle permet notamment d'organiser un transfert substantiel du risque d'exploitation, de confier au même opérateur l'exploitation et les travaux relevant de son périmètre et de bénéficier, dans le cadre de la négociation, de la capacité de proposition des candidats, tout en maintenant un contrôle étroit du SIDEPAQ sur l'exécution du service.

***

Le comité syndical acte la tenue d'un débat concernant le futur monde de gestion pour l'exploitation de l'UVED de Briec-de-l'Odet ;

De plus après avoir délibéré, il décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT :

1- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'UVED de Briec-de-l'Odet, pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2028 ;

2- d'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que présentées dans le présent rapport.

Pour la Présidente,
Le 1er Vice-président,
Damien ABOLIVIER